

Image not found or type unknown



frais d'avocat pour un appel et remboursement pour la cour d'appe

Par **frederica**, le **05/01/2011** à **19:57**

Bonjour,

ma question est de savoir pourquoi une juridiction, en l'occurrence la cour d'appel, a le pouvoir de se faire rembourser ses honoraires par la partie adverse ? Et pourquoi à l'inverse je dois régler mon avocat ? Merci de me renseigner...